

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante ZNIEFF – Poitou-Charentes	Enjeu fonctionnel			Impact brut en phase d'exploitation		
				nicheurs	hivernants	de passage			Nidification	Migration	Hivernage	Perte d'habitats et dérangement	Effet barrière	Mortalité par collision
<b>Falconiformes</b>	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N		Faible	Très faible	n.	Très faible	Faible
<b>Galliformes</b>	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	LC	-	NA	VU		Faible			n.	NA	Très faible
<b>Gruiformes</b>	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	CR	NT	NA	-	H > 70 ind.		Très faible		n.	Très faible	Très faible
<b>Otidiformes</b>	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	EN	NA	-	EN	N et H	Faible	Très faible		n.	NA	Très faible
<b>Passériformes</b>	<b>Alouette des champs</b>	<i>Alauda arvensis</i>	-	NT	LC	NA	VU		Faible			Modéré	NA	Fort
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	LC	NA	-	NT	N	Modéré	Faible	Faible	n.	NA	Modéré
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PN	VU	LC	-	LC	N	Modéré			n.	NA	Faible
	<b>Bruant jaune</b>	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Modéré			n.	NA	Faible
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN	-	EN	EN	N		Faible		n.	NA	Faible
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	PN	LC	-	-	VU		Faible			n.	NA	Faible
	<b>Chardonneret élégant</b>	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Modéré			n.	NA	Faible
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	NA	-	NT		Très faible			n.	NA	Très faible
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola cisticola</i>	PN	VU	-	-	NT		Faible			n.	NA	Très faible
	<b>Fauvette des jardins</b>	<i>Sylvia borin</i>	PN	NT	-	DD	NT		Modéré			n.	NA	Très faible
	<b>Fauvette grisette</b>	<i>Sylvia communis</i>	PN	NT	-	DD	NT		Modéré			Très faible	NA	Très faible
	<b>Gobemouche gris</b>	<i>Muscicapa striata</i>	PN	NT	-	-	NT		Modéré			n.	NA	Faible
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC		Faible	Faible		n.	NA	Faible
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		LC	NA	NA	NT		Modéré			n.	NA	Faible
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	LC	NA	-	NT		Modéré			n.	NA	Faible
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	NT	-	-	NT		Très faible			n.	NA	Faible
	<b>Hirondelle rustique</b>	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	-	DD	NT		Très faible			n.	NA	Très faible
	<b>Linotte mélodieuse</b>	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Modéré			Très faible	NA	Faible
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PN	NT	-	NA	EN	N	Très fort			n.	NA	Faible
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Très fort			n.	NA	Faible
<b>Moineau domestique</b>	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	-	NA	NT		Très faible			n.	NA	-	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	PN	EN	-	-	EN		Faible			n.	NA	-	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	PN	VU	-	EN	EN	N	Très fort			n.	NA	Faible	
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NT	NA	NA	NT	N	Très fort	Faible		n.	NA	Faible	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO / PN	LC	-	NA	VU	N		Faible		n.	NA	Faible	
<b>Passériformes</b>	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PN	LC	-	NA	NT		Modéré			n.	NA	Très faible

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine (IUCN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante ZNIEFF – Poitou-Charentes	Enjeu fonctionnel			Impact brut en phase d'exploitation		
				nicheurs	hivernants	de passage			Nidification	Migration	Hivernage	Perte d'habitats et dérangement	Effet barrière	Mortalité par collision
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	NT	-	DD	CR	N	Très fort			n.	NA	Faible
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	PN	NT	NA	NA	VU		Modéré			n.	NA	Faible
	Serin cini	<i>Serinus serinue</i>	PN	VU	-	NA	NT		Modéré			n.	NA	Très faible
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubetra</i>	PN	NT	NA	NA	NT		Faible			n.	NA	Très faible
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Modéré			n.	NA	Très faible
Péléciformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	LC	NA	-	LC	N		Faible	Très faible	n.	NA	Faible
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	NT	LC	-	NA	N et H > 5 ind.		Faible	Très faible	n.	NA	Faible
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	NA	NA	LC	N	Très faible			n.	NA	Très faible
Piciformes	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	VU	-	-	NT		Modéré			n.	NA	Faible
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	LC	-	-	NT	N	Très fort			n.	NA	Faible
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO / PN	LC	-	-	VU	N	Très fort			n.	NA	Faible
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	PN	LC	NA	NA	VU	N	Très fort			n.	NA	Faible
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	LC	-	-	NT		Modéré			n.	NA	Faible
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	LC	-	-	VU		Très faible			n.	NA	Faible
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	DO / PN	VU	NA	NA	CR	N et H > 2 ind.		Faible	Très faible	n.	NA	Faible
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Fort			n.	NA	Très faible

**Légende :**

En gris : espèce mentionnée par le GODS, non contactée sur l'aire d'étude immédiate (AEI), mais susceptible de la fréquenter ou la survoler en période de nidification, de migration et/ou d'hivernage.

Statut réglementaire : PN : Liste des espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive Oiseaux, relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge des espèces menacées (LRN = Liste Rouge Nationale ; LRR = Liste Rouge Régionale – Poitou Charentes (IUCN, 2018)) : - : Données non renseignées ; NA : Non applicable ; NE : non évaluée ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction

Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes – Deux-Sèvres (79) : H : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; R : Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements post-nuptiaux ; N : Déterminant nicheur ; D : dortoirs utilisés chaque année.

Impact brut : n = négligeable ; - = impact peu probable ou absent ; NA = données manquantes

## V. 2. Effets permanents sur les chiroptères

L'impact des éoliennes sur les chiroptères concerne avant tout le risque de mortalité par collision ou barotraumatisme. Des récents travaux intègrent également une notion de perte d'habitats pour certaines espèces.

### V. 2. 1. Mortalité par collision / barotraumatisme

La mortalité ne touche pas l'ensemble des espèces de chiroptères. Les espèces les plus touchées sont celles qui chassent en vol dans un espace dégagé, ou qui entreprennent à un moment donné de grands déplacements (migrations). On retrouve ainsi essentiellement les groupes des Pipistrelles, des Noctules et des Sérotines.

Les écoutes en milieu ouvert à semi-ouvert ont démontré une activité chiroptérologique limitée, à contrario de celle enregistrée en lisière. Le raisonnement « lisière » est ici avancé de manière globale, puisque plusieurs facteurs environnementaux structurent cette activité et la font varier, tels que la typologie des haies et l'occupation du sol. Sur l'aire d'étude immédiate, les lisières concentrant la plus forte activité de chasse et de transits sont les lisières de boisements et de haies, toutes typologies confondues, en connexion avec les entités boisées.

Les recommandations européennes d'EUROBATS, déclinées au niveau national par la SFPEM, préconisent l'installation des éoliennes à une distance minimale de 200 m de toutes lisières arborées dans le but de minimiser la mortalité. Dans le présent contexte de milieu boisé, il est difficile de s'éloigner complètement des lisières de haies et de boisements. Deux éoliennes sont bien implantées en milieu ouvert de culture, une autre à 103 m d'une haie relictuelle arborée pour laquelle une activité chiroptérologique importante a été recensée (entre 97,1 contacts/h et 245,88 contacts/h). Le tableau suivant présente les distances aux lisières des différentes éoliennes selon l'activité et l'enjeu associé aux haies et boisements :

Tableau 146 : Distance des éoliennes aux lisières et enjeux associés

Nom de l'éolienne	Occupation du sol de la parcelle d'implantation	Distance aux lisières les plus proches suivant les typologies	
		Boisement/fourré	Haie relictuelle arborée
Eolienne E1	Culture	156 m	-
Eolienne E2	Culture	171 m	-
Eolienne E3	Culture	182 m	103 m

**Légende :** Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible

Le collectif KELM D. H., LENSKI J., KELM V., TOELCH U. & DZIOCK F. (2014) a étudié l'activité saisonnière des chauves-souris par rapport à la distance des haies, et a démontré que cette activité diminuait significativement à partir de 50 m des lisières, aussi bien en période printanière qu'estivale, pour les espèces utilisant ces lisières comme support de déplacement et de chasse. Dans le cadre du projet de la Foye, toutes les éoliennes se situent à proximité d'au moins une lisière de haies et boisements (moins de 200 m). En prenant comme base d'analyse que l'activité diminue de façon exponentielle à la distance des lisières, avec une valeur statistique critique de 50 m, on peut considérer que la fréquentation des chiroptères sera accrue sur la plage 0 - 50 m (activité forte), modérée à faible sur la plage 50 - 100 m, et faible à négligeable au-delà de 100 m. Concernant l'activité au sol, l'ensemble des éoliennes restent à des distances où l'activité est faible (> 100 m), bien que l'éolienne E3 soit en limite de la zone à activité modérée (103 m). Le risque de collision n'est donc pas limité pour ces 3 éoliennes. En revanche, aucun survol n'est considéré.

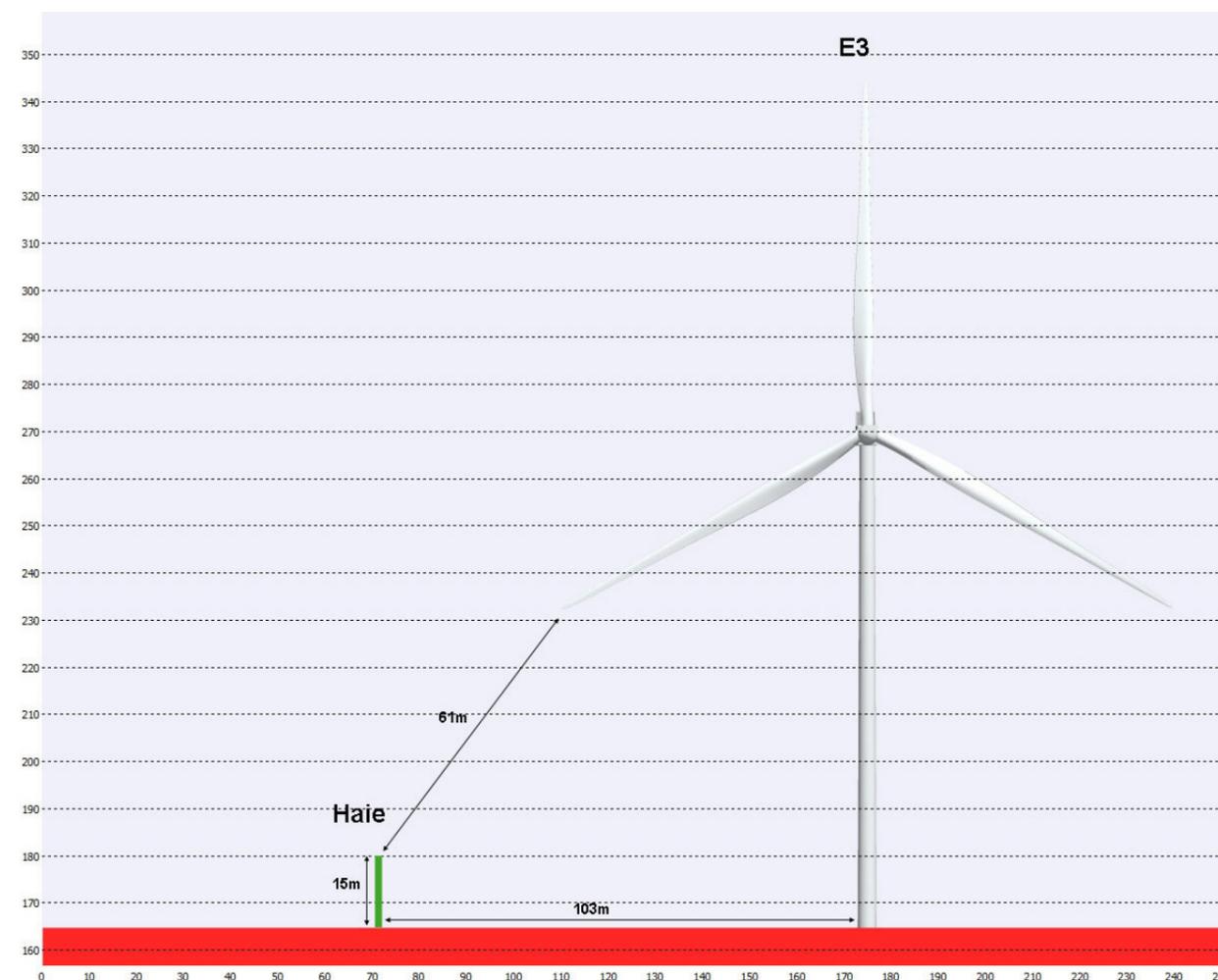
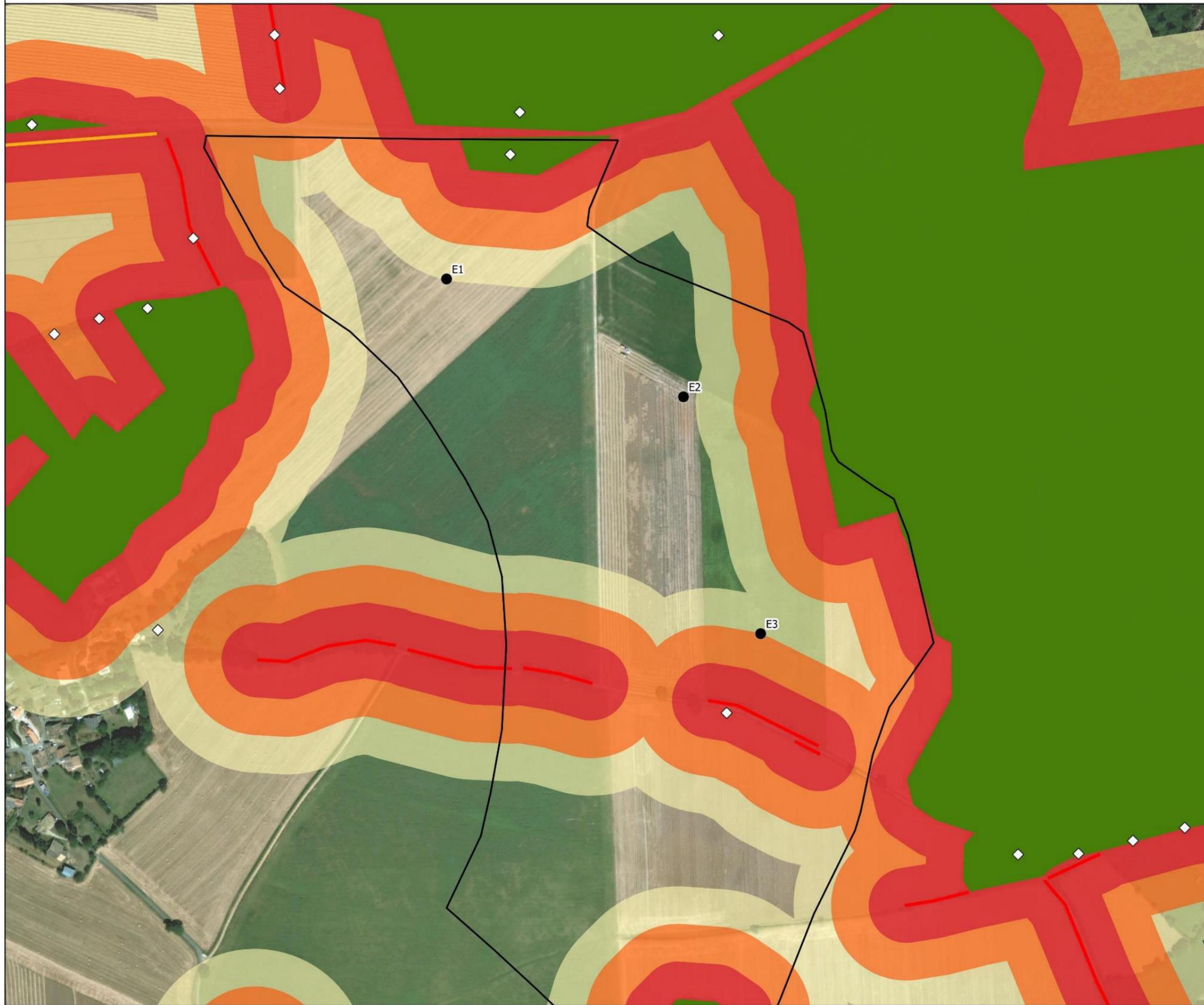


Figure 238 : Schéma de la position de l'éolienne E3 par rapport à la haie d'enjeu chiroptérologique fort

L'analyse détaillée du risque de mortalité par collision ou barotraumatisme pour l'ensemble des espèces de chiroptères recensées et connues sur l'aire d'étude immédiate est fournie dans le rapport NCA (Volume 6 du DDAE).

Distance des éoliennes des lisières et des haies et activité associée



Aires d'étude

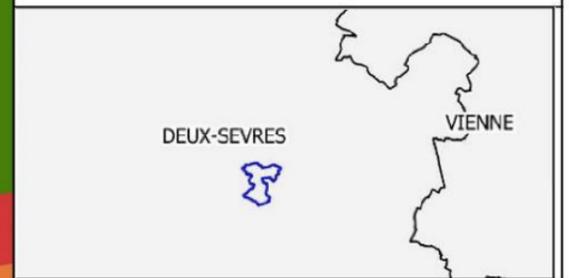
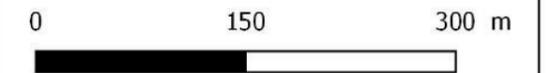
-  Zone d'implantation potentielle
-  Eoliennes
-  Gîtes arboricoles potentiels pour les chiroptères
-  Entités boisées

Enjeux chiroptérologiques des haies

-  Modéré
-  Fort

Activité chiroptérologique

-  Faible à négligeable - 100 à 150 m
-  Modérée - 50 à 100 m
-  Forte - 0 à 50 m



Projet éolien de la Foye (79)

Distance éoliennes des lisières et haies - activité associée

N° CARTE - STVIN\_DIST\_EOL\_HAIES\_LISI

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/14 300

COORDS - L93 DATE - 16/01/2020

© WORLD ORTHO, NCA Environnement

**EPURON**  
ERG group

**nca**  
environnement

### V. 2. 2. Perte d'habitats

De récents travaux de BARRE K. (2017) proposent des bases d'une appréciation des impacts différentes, qui demande la mise en place de suivis pré- et post-exploitation homogènes et normés, permettant de mettre en évidence l'impact plus précis en termes de perte d'habitats.

En raison des limites importantes que présente cette étude, et en particulier de la nécessité d'intégrer un certain nombre de facteurs environnementaux pour mettre en évidence cette notion de perte d'habitats, il nous semble difficile à ce stade d'apprécier cet impact.

Il sera intéressant d'apprécier l'évolution de l'activité des chiroptères en phase d'exploitation du parc éolien, et de la comparer à l'état de référence du diagnostic d'état initial. Toutefois l'activité des chiroptères n'est pas une variable fixe, et évolue de manière significative à courts, moyens et longs termes, et ce au sein même d'un territoire, aussi local soit-il. Ainsi, cette comparaison présentera également ses propres limites. Il demeure que les études scientifiques relatives à cette notion de perte d'habitats en phase d'exploitation des parcs éoliens méritent d'être poursuivies.

#### Analyse des impacts

*L'impact de la phase exploitation sur les chiroptères, en termes de dérangement et de perte d'habitats, est considéré comme modéré à fort pour certaines espèces mais négligeable pour d'autres.*



### V. 2. 3. Synthèse des impacts en phase exploitation pour les chiroptères

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Enjeu fonctionnel	Impact brut
				Mortalité par collision / barotraumatisme
Barbastelle d'Europe	DH2-4 – PN	LC	Fort	Fort
Grand Murin	DH2-4 – PN	LC	Fort	Modéré
Grand Rhinolophe	DH2-4 – PN	VU	Fort	n.
Minioptère de Schreibers	DH2-4 – PN	CR	Modéré	Modéré
Murin à moustaches	DH4 – PN	LC	Fort	n.
Murin à oreilles échancrées	DH2-4 – PN	LC	Modéré	n.
Murin d'Alcathoé	DH4 – PN	LC	Fort	n.
Murin de Bechstein	DH2-4 – PN	NT	Très faible	n.
Murin de Daubenton	DH4 – PN	EN	Faible	n.
Murin de Natterer	DH4 – PN	LC	Fort	n.
Noctule commune	DH4 – PN	VU	Faible	Fort
Noctule de Leisler	DH4 – PN	VU	Modéré	Fort
Oreillard gris	DH4 – PN	LC	Fort	n.
Oreillard roux	DH4 – PN	LC	Faible	n.
Petit Rhinolophe	DH2-4 – PN	NT	Fort	n.
Pipistrelle commune	DH4 – PN	NT	Fort	Très fort
Pipistrelle de Kuhl	DH4 – PN	NT	Fort	Très fort
Pipistrelle de Nathusius	DH4 – PN	NT	Très faible	Modéré
Pipistrelle pygmée	DH4 – PN	DD	Très faible	Modéré
Sérotine commune	DH4 – PN	NT	Modéré	Fort

#### Légende des tableaux :

Statut réglementaire :

PN : Liste des espèces protégées au niveau national ;

DH : Directive 92/43/CE du 21 mai 1992, dite Directive Habitats Faune Flore (Annexe II et/ou IV) ;

Statut local : LRR = Liste Rouge Régionale – Poitou-Charentes ; Impact brut : n. = négligeable

### V. 3. Effets permanents sur la faune terrestre

Le fonctionnement du parc éolien n'induit aucun impact direct sur le groupe des amphibiens, reptiles, insectes et mammifères terrestres. Concernant ce dernier groupe, on peut considérer qu'une accoutumance progressive s'effectuera pour les espèces les plus farouches, dérangement qui ne peut par ailleurs pas être considéré comme significatif.

La perte sèche d'habitats sera de l'ordre de 0,88 ha de cultures, surface qui n'est pas significative au regard de la bonne représentativité de ces habitats à l'échelle locale. Aucun habitat d'espèces sensibles n'est en outre concerné par le projet. Les habitats de chasse seront maintenus, et les éoliennes n'engendreront pas de modification des corridors écologiques terrestres.

#### Analyse des impacts

*L'impact de la phase exploitation sur la faune terrestre, en termes de dérangement et de perte d'habitats, est considéré comme négligeable.*



### V. 4. Effets permanents sur la flore et les habitats

La perte sèche d'habitats sera de l'ordre de 0,88 ha de cultures, surface qui n'est pas significative au regard de la bonne représentativité de ces habitats à l'échelle locale. Aucun habitat d'espèces patrimoniales et aucune station d'espèces patrimoniales n'est en outre concerné par le projet.

#### Analyse des impacts

*L'impact de la phase exploitation sur la flore et les habitats naturels est considéré comme négligeable.*



### V. 5. Effets permanents sur les continuités écologiques

Deux corridors d'importance régionale à préserver ou à remettre en bon état relatifs à la Trame Verte et Bleue sont identifiés par le SRCE au sein de la ZIP. De plus, une zone de systèmes bocagers est comprise au sein de l'aire d'étude immédiate.

Pour rappel, l'aire d'étude rapprochée comprend un grand nombre de réservoirs de biodiversité (à préserver). Il s'agit essentiellement de systèmes bocagers et de plaines ouvertes.

Les éoliennes se situent à proximité d'une zone de corridor diffus, au nord et à l'ouest de la zone d'implantation. Les trois éoliennes sont également positionnées entre deux corridors d'importance régionale, au sud-ouest et au nord-ouest, orientés de manière parallèle. Elles sont également situées à proximité d'un réservoir de biodiversité à préserver (systèmes bocagers).

L'analyse des photographies aériennes met bien en évidence ces zones de corridors diffus, qui intègrent des grandes entités boisées, au plus proche à environ 140 m au nord-est et environ 1 km au sud-ouest.

Les corridors diffus de la trame verte sont identifiés en grande partie pour la dispersion de la faune terrestre. Lorsque ces corridors concernent des systèmes bocagers et boisés, on peut considérer qu'ils ciblent également les chiroptères, pour lesquels les lisières constituent un corridor préférentiel. L'avifaune peut s'exonérer de ces corridors, même si les habitats constituent un facteur de choix dans la dispersion.

L'implantation stricte des éoliennes implique une perte d'habitat de l'ordre de moins de 1 ha, en considérant les plateformes et accès nouvellement créés. Sur la simple prise en compte de l'emprise du mât, cette perte est encore plus négligeable. Les pourtours des éoliennes ne sont pas clôturés, il s'agit d'éléments intégrés dans leur environnement, qui ne constituent pas de coupure pour la faune terrestre. Concernant la faune aérienne, la notion de coupure de corridor prend en compte deux aspects : l'effet repoussoir, qui peut modifier les déplacements ; le risque de mortalité par collision, qui peut fragiliser des populations, et limiter à terme les échanges entre noyaux de population. Le gabarit des éoliennes impliquera une hauteur de bas de pale à 30 m, qui les déconnecte des enjeux terrestres et à faible hauteur (30 m soit ~2 fois la hauteur de canopée).

#### Analyse des impacts

*L'analyse des impacts a identifié les espèces pour lesquelles une sensibilité significative peut être démontrée localement vis-à-vis du projet. Il n'est pas attendu d'effet significatif à l'échelle territoriale, susceptible de remettre en cause la continuité écologique.*



## VI. INCIDENCES NOTABLES LIEES AUX EFFETS PERMANENTS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Pour rappel, le volet Paysage et Patrimoine de l'étude d'impact a été réalisé par la société ENCIS Environnement. Le rapport complet, dont les conclusions sont reprises ci-après, est fourni dans Volume 6 du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

### VI. 1. Les perceptions visuelles globales du projet

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet ci-contre, les éoliennes sont visibles sur une partie importante du territoire. Néanmoins, cette estimation des secteurs de visibilité est maximisée. En effet, la méthode de calcul de l'influence visuelle du projet ne prend pas en compte les masques du bâti ainsi que certains linéaires de haies, qui jouent pourtant le rôle de masques visuels à l'échelle de l'observateur.

Les principaux secteurs de visibilité concernent les espaces de plateaux mais lorsque la trame bocagère et les boisements sont suffisamment éloignés des points de vue. Le relief étant peu prononcé, même quelques boisements plus lointains atténuent généralement la perception des éoliennes. Le projet est ainsi peu visible depuis le périmètre de l'AEE. L'AER et l'AEI permettent, par contre, des visibilitées plus franches, notamment en raison de la plus grande proximité avec la ZIP.

Les visibilitées depuis les différentes unités paysagères et depuis les villes principales seront étudiées plus précisément ci-après.

#### Perceptions visuelles selon les ensembles paysagers

**Les paysages de plaines vallonnées et / ou boisées** (unités paysagères des terres rouges secteurs de taillis et du Ruffécois) correspondent à des reliefs peu marqués offrant parfois des horizons lointains, notamment dans les secteurs de grandes cultures. Ces ensembles sont essentiellement localisés au sud-est de l'AEE. Les perceptions du projet sont essentiellement identifiées le long des principaux axes routiers qui les traversent. Le tracé de la D1 qui suit un axe est-ouest et celui de la N10, orienté sud-nord, permettent ces vues. Ponctuellement, les bosquets d'arbres et les linéaires bocagers viennent estomper ces visibilitées.

**Les paysages de bocages**, ici représentés par l'unité paysagère des terres rouges secteurs de bocage et le bocage de Bougon-Avon, couvrent une grande partie du territoire. Dans ces paysages, le bocage et les alignements de bord de route tiennent une place encore très importante. Les haies sont réparties sur le territoire, créant des rideaux d'arbres qui cloisonnent les vues et limitent les échappées visuelles. Des visibilitées restent possibles au gré des espacements dans la trame arborée, mais elles restent ponctuelles.

Le projet est implanté en partie sur ces unités ce qui implique des perceptions a priori importantes pour les secteurs les plus proches, malgré la présence de la végétation.

**Les paysages de vallées** sont représentés sur ce territoire par les vallées de l'Autise et de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents ainsi que celle de la Basse Charente. Ces vallées souvent encaissées et associées à une végétation arborée présentent peu de relations visuelles avec le projet éolien. L'évaluation de la zone d'influence visuelle du projet met d'ailleurs en avant cette caractéristique, en indiquant en majorité une absence de visibilité depuis ces ensembles.

**Les paysages de plaines et de champs ouverts** sont représentés par les unités des plaines de Pamproux et de Lezay et celle de Niort. Ces espaces ouverts au relief peu marqué présentent potentiellement des visibilitées importantes, variables selon la distance. L'étude des visibilitées le long des axes routiers permet d'apprécier l'impact du projet depuis les espaces de champs ouverts.

Les paysages de terres boisées sont représentés par l'unité paysagère de la marche boisée en limite sud-ouest de l'AEE. Cette unité ne concerne qu'une petite partie de l'aire d'étude. Son caractère boisé contraint fortement les perceptions qui y sont peu nombreuses.

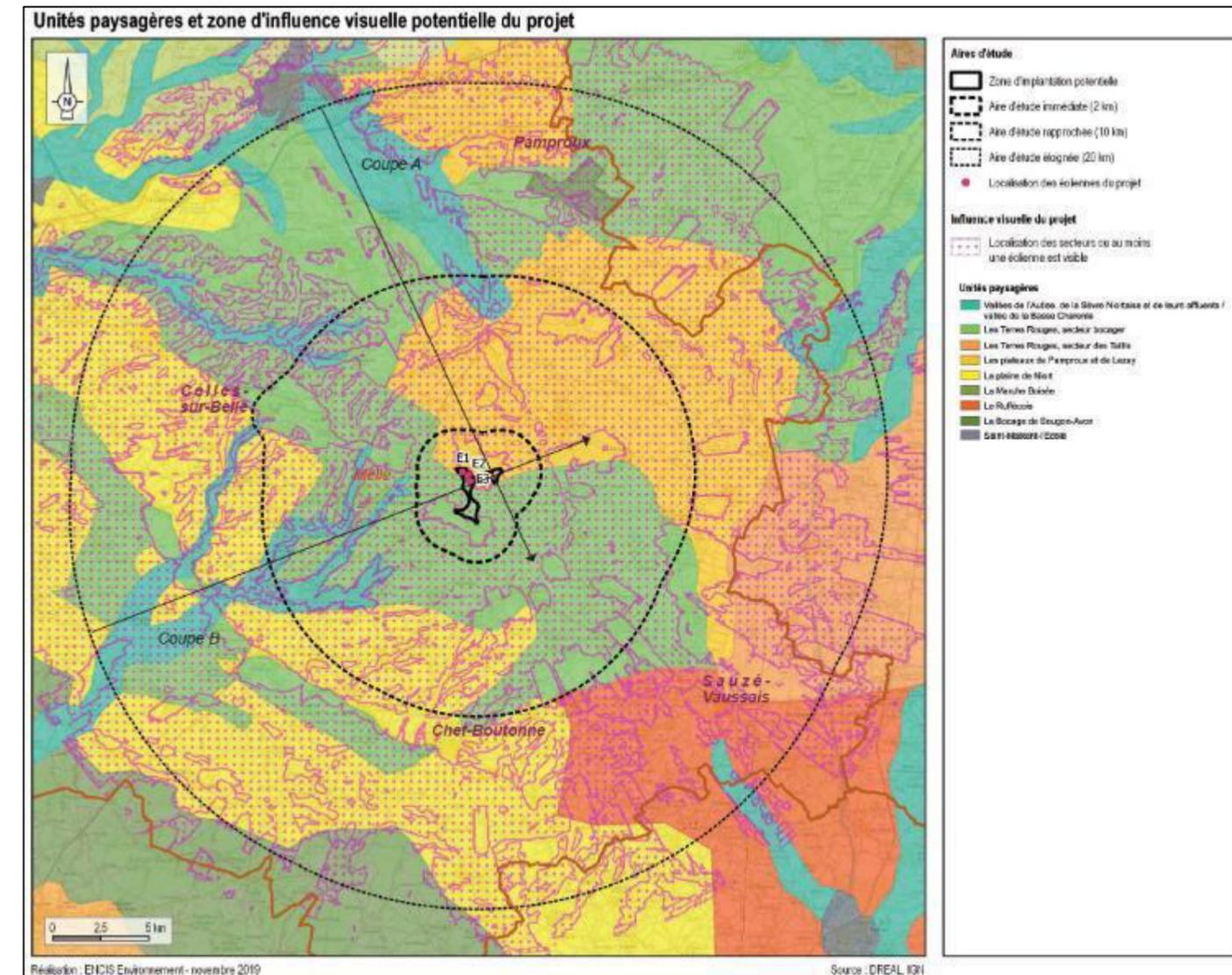


Figure 240 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

### VI. 2. Les effets du projet depuis l'aire éloignée

#### VI. 2. 1. Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel du paysage. Au sein de l'aire d'étude éloignée, six points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien. Ils sont présentés dans le Carnet de photomontages, inséré dans le Volume 6 du présent DDAE.

## VI. 2. 2. Perceptions du projet depuis les villes principales

### Chef-Boutonne (2 137 habitants en 2015)

Cette ville est implantée à environ 13,5 km au sud du projet éolien. Elle doit son nom à la rivière qui prend sa source au cœur de la ville, sous le lavoir de la rue de la Fontaine. Chargée d'histoire, la ville dispose notamment de vestiges de son passé tels que des habitats gallo-romains à Javarzay et au Pouzac ou encore un cimetière mérovingien.

La ville s'est implantée dans le creux d'un vallon. Ce relief légèrement encaissé masque les vues en direction du projet depuis le cœur de ville. Très ponctuellement, des visibilitées lointaines sont identifiées depuis la D1, au niveau de la sortie nord-est de la ville. Ces perceptions sont atténuées par quelques boisements et la trame bocagère plus lointains. Depuis les autres secteurs d'entrée et sortie de ville, les visibilitées potentielles du projet sont masquées par le relief ou la trame bocagère, même éparse ou par une combinaison des deux.

*L'impact du projet éolien sur Chef-Boutonne est évalué comme très faible.*

### Mougou-Thorigné (3 147 habitants en 2015)

A environ 14,7 km au nord-ouest du projet, cette nouvelle commune est née de la fusion des deux villages au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est située entre d'une part la vallée sinueuse et encaissée du Lambon au nord et d'autre part la RD948 au sud. Mougou est une ancienne localité qui était un atelier monétaire dès le X<sup>ème</sup> siècle. Depuis plusieurs décennies, le bourg de Mougou s'est développé sous forme d'habitat individuel, à la trame assez espacée, autour d'un noyau ancien plus dense.

Depuis le bourg même, les visibilitées sont masquées par la trame bâtie ainsi que par des éléments de végétation qui accompagnent l'espace public et les jardins privés. Au niveau des entrées et sorties de ville, l'espace est plus dégagé, ouvrant quelques vues lointaines. Dans ce cas encore, les perceptions sont généralement masquées par le relief ou la trame bocagère plus lointaine. Ponctuellement, les ponts routiers de la D324 et D124, surplombant la D948, permettent des visibilitées lointaines en direction de la partie haute des éoliennes. Ces vues restent très fugaces, les observateurs étant généralement en mouvement. Plus à l'est, on trouve le bourg de Thorigné, localisé dans une légère cuvette. Les visibilitées vers le projet sont masquées par le relief, depuis le lieu de vie. Une perception lointaine est identifiée au niveau de l'entrée sud, le long de la route de Tauché (D304).

*L'impact du projet éolien sur les bourgs de Mougou et Thorigné est évalué comme très faible.*

### Pamproux (1 702 habitants en 2015)

Situé à environ 17 km au nord du projet éolien, le village est bâti sur la rive nord de la rivière éponyme. Au niveau du centre bourg, les masques bâtis empêchent toute visibilité. Depuis les quartiers pavillonnaires, bâti sur le versant exposé sud et où la trame bâtie est moins dense, des vues lointaines vers le projet sont identifiées. Ces perceptions restent ponctuelles depuis le bourg. D'autres visibilitées lointaines sont également notées depuis la frange nord, comme le long de la route de la Gasse aux Loups. A proximité de la limite ouest, on observe aussi un panorama lointain au niveau du pont sur la voie ferrée et de part et d'autre, le long de cette petite route (Vue 1 du carnet de photomontage en annexe).

*L'impact du projet éolien sur le bourg de Pamproux est évalué comme très faible.*

### Couhé (1 825 habitants en 2015)

Le bourg est localisé à 19,8 km à l'est du projet éolien de la Foye. Il est implanté au bord de la Dive et présente une histoire datant de l'époque gallo-romaine. Le village a connu son essor à partir de l'abandon de la voie romaine qui le contournait. Il est aujourd'hui bordé à l'ouest par la voie rapide N10. Depuis quelques décennies, son développement urbain s'est fait essentiellement sous forme d'habitat pavillonnaire, étiré le long des principaux axes de communication.

Le relief légèrement encaissé de la vallée de la Dive, les boisements qui couvrent ses versants, masquent les vues en direction du projet éolien depuis le bourg même. Au niveau des entrées de bourg, le long de la D2 ou de la D7, les perceptions potentielles vers le projet sont en réalité occultées par la végétation du bourg proche ou par la trame bocagère plus lointaine.

*L'impact du projet éolien sur le bourg de Couhé est évalué comme nul.*

### La Mothe-St-Héray (1 702 habitants en 2015)

Situé à environ 12,8 km au nord du projet éolien, le village est implanté dans la large vallée de la Sèvre-Niortaise. Ce bourg résulte de l'unification du village de la Mothe (érigé pour lutter contre les Normands) et de Saint-Héray et est aujourd'hui reconnu comme « Petite cité de caractère ». Le village possède en effet un riche patrimoine bâti avec notamment les restes de l'ancien château, l'Orangerie et ses jardins...

Depuis le centre bourg et les limites de son urbanisation, les visibilitées vers le projet éolien sont masquées par le relief encaissé de la vallée de la Sèvre-Niortaise. Un seul secteur de perception a été identifié. Il s'agit de l'entrée nord-est du lieu de vie, au niveau de la D5E. La perception des éoliennes reste fugace et limitée à quelques extrémités de pales en mouvement qui émergent légèrement au-dessus des collines boisées à l'horizon. Aucune covisibilité avec les éléments bâtis du bourg de la Mothe-Saint-Héray n'a été identifiée depuis ce secteur.

*L'impact du projet éolien sur ce lieu de vie est évalué comme nul.*

### Fressines (1 644 habitants en 2015)

Implanté sur le versant sud du Lambon, le village se situe à environ 18,9 km au nord-ouest du projet éolien de la Foye. Depuis le bourg même, les visibilitées sont masquées par le bâti ainsi que par la végétation sous forme de boisements ponctuels, de trame bocagère résiduelle et de végétation arborée localisée dans les jardins de particuliers. Les perceptions théoriques identifiées depuis la frange sud du lieu de vie sont en réalité masquées par le relief et/ou des boisements plus lointains.

*L'impact du projet éolien sur le bourg de Fressines est évalué comme nul.*

### Sauzé-Vaussais (1 626 habitants en 2015)

Le village se situe à 16,6 km au sud-est du projet éolien. Le bourg est installé dans une légère dépression du relief, ce qui empêche les visibilitées en direction du projet depuis l'espace bâti. Au niveau des franges sud-est du lieu de vie, les visibilitées potentielles sont en réalité masquées par des éléments de végétation proches et plus lointains. Depuis la limite nord, le long de la D112, quelques visibilitées ponctuelles sont possibles. Aucune covisibilité avec le bourg de Sauzé-Vaussais n'est possible depuis ce secteur.

*L'impact du projet éolien sur Sauzé-Vaussais est évalué comme nul.*

### Chaunay (1 173 habitants en 2015)

Dernière ville du Poitou sur la N10, Chaunay se situe à environ 17,8 km à l'est du projet éolien. La trame bâtie masque les visibilitées vers le projet depuis le bourg même. Au niveau des franges habitées et à proximité des routes d'accès, où les vues sont plus ouvertes du fait de la présence de champs cultivés, les vues sur le projet sont occultées par la végétation qui borde le cours de la Bouleure.

*L'impact du projet éolien sur le bourg de Chaunay est évalué comme nul.*

Brioux-sur-Boutonne (1 515 habitants en 2015)

Situé à environ 14,2 km au sud-ouest du projet éolien de la Foye, Brioux-sur-Boutonne doit son nom à la rivière qui le traverse.

La vallée de la Boutonne, qui marque la frange nord du lieu de vie est marquée par la présence de boisements et de haies arborées au maillage assez dense. Cette trame végétale ainsi que les éléments bâtis du bourg masquent les visibilités en direction des éoliennes depuis la partie construite du lieu de vie.

Les perceptions potentielles depuis les franges de l'habitat sont également occultées par des éléments de végétation proches et plus lointains.

*L'impact du projet éolien sur le bourg de Brioux-sur-Boutonne est évalué comme nul.*

Périgné (1 009 habitants en 2015)

Le village s'est développé au niveau de la confluence des vallées de la Béronne au sud et de la Belle au nord. Il est localisé à environ 14,4 km à l'ouest du projet éolien. L'essentiel du bourg est situé dans un creux du relief des vallées adjacentes. Localement, la configuration topographique ne permet aucune relation visuelle entre le projet éolien et le lieu de vie. Les perceptions théoriques identifiées au niveau de la limite nord-est, sont en réalité masquées par quelques boisements et des linéaires de trame bocagère proches et plus lointains.

*L'impact du projet éolien sur le bourg de Périgné est évalué comme nul.*

**Analyse des impacts**

**Les impacts des perceptions du projet depuis les villes principales sont nuls à très faibles.**





Figure 241 : Vue en direction du projet de la Foye depuis la limite ouest du village de Pamproux (Vue 1 du carnet de photomontages)  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 242 : Vue en direction du projet de la Foye à l'est du village de Périgné (Vue 2 du carnet de photomontages)  
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)